COMPTE-RENDU

Commune de Moulins-en-Bessin

Département du Calvados

Séance du 13 / 01 / 2020

Date de la Convocation : 06 / 01 / 2020

Elus en exercice : 19

Elus présents : 17

Elus votants : 19

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Présents : Véronique GAUMERD, Maire, Ginette CLAIR, Jean-Daniel LECOURT, Pierre SANCHEZ, René JAHOUEL, Adjoints au Maire, Brigitte CATHERINE, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Hervé GUIMBRETIERE, Francine HOCHET, Nicole LE CORRE, Séverine LENOËL, Corinne MARIE, Patrice RENAUD, Grâce RUFIN, Nicolas SOYEZ, Sandrine VIEL, Conseillers.

Absents excusés : Josette GUILBERT (pouvoir à Pierre SANCHEZ), Joël MICHEL (pouvoir à Hervé GUIMBRETIERE).

Monsieur Jean-François COLLIN est désigné secrétaire de séance.

****

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Décision modificative n°2 afin de régulariser le paiement des cotisations CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) dues au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ce point sera abordé avant les points initialement prévus.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Décision modificative n°2

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative afin de régulariser le paiement des cotisations CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) au titre de l'année 2019 comme suit :

+205 € au compte 6336 (Fonctionnement dépenses)

- 205 € au compte 611 (Fonctionnement dépenses)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Valide cette décision modificative.

Marché public entretien des espaces verts : autorisation de signature

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission appels d'offres s'est réunie mercredi 8 janvier 2020 pour analyser les offres du marché public "entretien des espaces verts de la commune de Moulins-en-Bessin" pour l'année 2020 dont le montant maximum est fixé à 80 000 € HT pour l'ensemble des lots.

Monsieur Jean-Daniel LECOURT présente l'analyse des offres.

L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 8 janvier 2002 en présence de :

- Madame Ginette CLAIR
- Madame Véronique GAUMERD
- Monsieur Hervé GUIMBRETIERE
- Monsieur René JAHOUEL
- Monsieur Jean-Daniel LECOURT

Etaient excusés :

- Monsieur Jean-François COLLIN
- Monsieur Noël PAULMIER
- Monsieur Pierre SANCHEZ

- L'association Vert Bocage (AVB) Bessin Insertion a répondu pour les lots n°1, 2, 3, 4 et 7.
- La société SVB a répondu pour les lots n°1 à 11.

Le marché public a été attribué pour chacun des lots selon une analyse pondérée se détaillant comme suit :

- Valeur technique 40% :

- Moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations 10 %
    - La société SVB présente des moyens en personnel d'encadrement supérieur
        - Société SVB : un chef de chantier et un adjoint
        - Association AVB Bessin Insertion : un seul encadrant
    - Le reste étant sensiblement équivalent

- Organisation et procédures mises en place dans le cadre de l'exécution et du suivi des prestations 10 %
    - Société SVB : la liste des procédures d'exécution et des documents de suivi (planning d'interventions, visites de chantiers, établissement de procès-verbaux de réunion, établissement de fiches de chantier détaillée) ont été fournis.
    - Association AVB Bessin Insertion : seul le planning des interventions a été fourni.

- Moyens mis en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel et la protection du chantier 10 %
    - Société SVB : les mesures ont été détaillées dans la réponse, au point 7 du mémoire technique.
    - Association AVB Bessin Insertion : il est seulement indiqué que la protection du chantier est assurée et que le salarié reçoit à son arrivée dans l'association ses équipements de protection individuelle.

- Mesures mises en œuvre dans le cadre du respect des usagers et de l'environnement 10 %
    - Ces contraintes ont été prises en compte de la même façon dans les deux plis.

- Critère social 10% :

- Entreprise justifiant d'une caractéristique sociale
    - La société SVB et l'association Vert Bocage Bessin Insertion justifient d'une caractéristique sociale.

- Note économique 50% (prix le plus bas des offres x 50 / prix de l'offre analysée)

		Total prix TTC	Total prix HT	Proposition de classement		Prix du marché HT	Prix réel du marché
	Lot	SVB	AVB	SVB	AVB		
Entretien courant des espaces verts sur Coulombs	1	8 220,00	8 486,00	1	2	6 850,00	8 220,00
Entretien courant des espaces verts sur Cully	2	5 395,20	4 508,16	1	2	4 496,00	5 395,20
Entretien courant des espaces verts sur Martragny	3	7 272,00	8 228,01	1	2	6 060,00	7 272,00
Entretien courant des espaces verts sur Rucqueville	4	6 108,00	6 605,02	1	2	5 090,00	6 108,00
Désherbage des trottoirs et des caniveaux, entretien des massifs et des haies : •Coulombs •Cully •Martragny •Rucqueville	5	35 496,00		1		29 580,00	35 496,00
Entretien courant des espaces verts sur les terrains communaux : •Coulombs •Martragny	6	10 476,00		1		8 730,00	10 476,00
Entretien courant des espaces verts de la station	7	1 008,00	725,36	2	1	725,36	725,36

d'épuration							
Entretien courant du cimetière de Coulombs	8	4 764,00		1		3 970,00	4 764,00
Entretien courant du cimetière de Cully	9	7 903,20		1		6 586,00	7 903,20
Entretien courant du cimetière de Martragny	10	5 316,00		1		4 430,00	5 316,00
Entretien courant du cimetière de Rucqueville	11	3 849,60		1		3 208,00	3 849,60
						79 725,36	95 525,36
		SVB	assujetti à la TVA				
		AVB	non assujetti à la TVA				

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Donne son accord pour l'attribution du marché public selon l'analyse des offres réalisée et inscrire la dépense au budget primitif au compte 611,

Et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

Devis éclairage intérieur de l'Eglise de Rucqueville

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu en mairie le 8 novembre 2019 Monsieur Gilles MATHIS, président de l'association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville.

Monsieur MATHIS souhaiterait au nom de l'association que la commune réalise des travaux pour la mise en place d'un éclairage au sein de l'Eglise afin de mettre en valeur l'édifice à l'occasion notamment de Pierres en Lumières, manifestation annuelle qui aura lieu cette année le samedi 16 mai 2020.

Monsieur MATHIS a fait établir un devis à l'entreprise TN14 SONORISATION pour la mise en place de cet éclairage. Ce devis s'élève à 2 202 € (c.f. annexe n°1).

Monsieur MATHIS propose que l'association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville apporte un fond de concours de 1 101 € correspondant à la moitié de ce devis.

Monsieur Alain DAIREAUX indique que l'Eglise de Rucqueville est le seul monument classé monument historique que possède la commune et qu'il serait intéressant de mettre en valeur ce patrimoine. Monsieur DAIREAUX précise que l'Eglise possède notamment des chapiteaux exceptionnels datés de l'Art Roman, qu'elle est ouverte tous les jours du début des vacances de printemps à la fin des vacances de Toussaint (et fermée le soir) par l'association.

Monsieur DAIREAUX informe aussi le Conseil Municipal que l'Eglise de Rucqueville attire d'assez nombreux visiteurs lors des journées européennes du Patrimoine, et qu'en dehors de cette journée des bus y viennent régulièrement.

Il rappelle par ailleurs que les différents conseils municipaux de Rucqueville ont toujours fait réaliser des travaux afin d'entretenir ce monument de façon pérenne.

Monsieur DAIREAUX rappelle aussi qu'une subvention communale est versée chaque année à cette association et, comme il s'agit ici non pas de restauration mais de mise en valeur, il propose donc que le fonds de concours versé à la commune s'élève à deux tiers du montant du devis.

Une discussion s'engage pour choisir le montant du fond de concours de l'association. Il est décidé que ce fond de concours soit à hauteur de 50% du montant du devis.

Monsieur Nicolas SOYEZ demande si d'autres associations utilisent l'Eglise de Rucqueville dans le cadre de leurs activités.

Monsieur DAIREAUX indique que l'association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville est la seule à organiser des évènements dans cet édifice tels que des concerts en demandant à chaque fois une autorisation préalable au diocèse. La paroisse de Creully-sur-Seulles célèbre quant à elle des messes régulièrement dans l'année.

Madame Ginette CLAIR précise que ces travaux devront être validés par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados (UDAP 14), service de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour financer ces travaux selon le devis présenté par l'entreprise TN14 SONORISATION et accepter la proposition de l'association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville (fond de concours à hauteur de 50% du montant de ce devis).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 voix contre,

Décide de :

- financer ces travaux selon le devis présenté par l'entreprise TN14 SONORISATION ;
- accepter la proposition de Monsieur Gilles MATHIS, président de l'association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville ;
- contacter l'UDAP 14 afin de faire valider ces travaux ;
- d'inscrire cette dépense sur le budget de la commune au compte 2135 (investissement).

Point sur les dossiers d'urbanisme

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre SANCHEZ.

Lotissement Le Calaisis à Coulombs (société MERCATOR) :

Monsieur SANCHEZ indique que l'ensemble des lots sont en pré-vente. Les travaux de raccordement aux différents réseaux seront réalisés avant les travaux d'aménagement du cœur de bourg de Coulombs.

Projet de lotissement rue du Marronnier à Coulombs (société M2C PROMOTION) :

Monsieur SANCHEZ indique que le projet de la société M2C Promotion est de combler la dent creuse rue du Marronnier à Coulombs (en face du Marronnier). Une demande de permis d'aménager devrait être reçue de la part de l'aménageur avant la fin du mois.

Projets de deux lotissements au hameau Saint Léger à Martragny (LCV DEVELOPPEMENT et TANQUEREL)

Le projet TANQUEREL consiste en la création d'un lotissement de 4 lots.

Le projet de la société LCV DEVELOPPEMENT consiste en la création d'un lotissement de 11 lots. Pour ce projet, l'aménageur devra créer une placette de retournement destinée à la fois au service de défense incendie et de secours (SDIS) et au ramassage des ordures ménagères. Le renforcement du réseau électrique sera pris en charge par les services d'ENEDIS. Les haies d'essences locales situées en limites séparatives devront être conservées.

Aménagement cœur de bourg à Coulombs

Monsieur SANCHEZ indique qu'une première réunion de bureau aura lieu prochainement avec le maître d'œuvre (présentation d'une esquisse).

Le projet de cet aménagement cœur de bourg devra inclure, en plus de son volet sécuritaire, un volet urbanistique et paysager (création de liaisons douces).

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

Décision 2019-25

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a payé deux factures pour des montants de 166 € HT (182,60 € TTC) et 316 € HT (379,20 € TTC) à l'entreprise ANDRÉ COUVERTURE pour des réparations au niveau des toitures de l'ancien presbytère de Cully et de l'église de Martragny.

Décision 2019-26

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a payé une facture pour un montant de 303,65 € HT (364,38 € TTC) à l'entreprise DIDIER LEBOURGEOIS pour la réparation d'une buse eaux pluviales obstruée à Martragny.

Décision 2019-27

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un bon de commande pour l'achat de boissons et de divers produits d'épicerie pour le vin d'honneur donné à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre à Cully (facture LECLERC d'un montant de 55,20 € TTC).

Décision 2019-28

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a payé une facture pour un montant de 248,18 € HT (297,82 € TTC) à l'entreprise TECHN'IMMO pour le curage du réseau eaux pluviales rue des Sources à Martragny.

Décision 2019-29

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 152 € HT (182,40 € TTC) auprès de l'entreprise EMAILLERIE NORMANDE pour la fourniture de deux plaques de rue :
- Rue Marcel RENAUD
- Impasse du Petit Clos

Questions et informations diverses

Collecte des déchets

Afin d'éviter que des déchets ménagers ne soient pas ramassés, la communauté de communes Seulles Terre et Mer demande aux usagers de sortir la veille au soir les bacs gris et les sacs jaunes.

Les tournées de collecte ayant été modifiées, il est possible que les camions passent très tôt le matin.

Pour rappel, le ramassage des ordures ménagères aura lieu tous les mercredis (bacs gris) et les jeudis en semaine impaire (sacs jaunes).

Monsieur Jean-François COLLIN indique que ce nouveau calendrier de collecte des déchets (sacs jaunes) est totalement contre-productif car il incitera les habitants à les mettre dans les sacs noirs.

Départ de Monsieur Mickaël PORTEUX, directeur des services techniques de la communauté de communes Seulles Terre et Mer

Monsieur Mickaël PORTEUX, directeur des services techniques de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, a annoncé son départ pour rejoindre la Région Normandie pour un poste de chef de service aux bâtiments.

Commission Communale des Impôts Directs
La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) aura lieu le 28 janvier 2020.

Prochain Conseil Municipal

Il aura lieu le lundi 10 février 2020.

Travaux rue des Mélières à Rucqueville et chemin de la Baronnie à Coulombs

Monsieur René JAHOUEL indique que les travaux de ces deux rues vont bientôt débuter.

Travaux de rénovation de la cuisine de la salle communale à Cully

Monsieur Jean-François COLLIN indique que les travaux de rénovation de la cuisine de la salle communale à Cully sont en cours. Un décapage et une première couche d'enduit ont été réalisés.

Il est décidé qu'une visite de contrôle doit être organisée avec les services du SDIS pour les bâtiments de la salle communale de Cully et de l'ancienne école de Coulombs.

L'affichage du plan d'évacuation est manquant dans le bâtiment de l'ancienne école de Coulombs.

Sens de circulation des rues Saint Martin et des Beaux Jardins à Cully

Un rendez-vous doit être pris avec Monsieur VOISIN de l'Agence Routière Départementale.

Fin de séance à 20h54.

Madame le Maire,
Véronique GAUMERD

